

marchands de fournitures pour bateaux, comme on l'a fait en Angleterre. La motion est adoptée. l'erreur, le cas échéant.

**L'hon. M. CAMPBELL** propose la deuxième lecture du bill transmis par la Chambre des communes pour établir de nouvelles dispositions à l'égard de l'amélioration du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec. On veut par le biais de ce bill lancer un emprunt qui n'excéderait pas un million et demi de piastres, afin de creuser le lac Saint-Pierre pour qu'il ait une profondeur de 22 pieds à son plus bas niveau. Ce travail serait la responsabilité du commissaire des Travaux publics et serait contrôlé plus directement par les commissaires du port de Montréal.

**L'hon. M. RYAN** fait remarquer une erreur dans le bill, selon lequel les versements au fonds d'approfondissement du lac doivent commencer en juillet 1873 plutôt qu'en juillet 1878.

**L'hon. M. CAMPBELL** dit qu'il se renseignera et fera corriger

Les bills suivants sont lus pour la deuxième fois :

Bill transmis par la Chambre des communes : Bill pour étendre les pouvoirs de la compagnie de télégraphe de Montréal et pour d'autres fins — **l'hon. M. FERRIER**.

Bill transmis par la Chambre des communes : Bill pour permettre à la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron de faire des arrangements au sujet des bons qui représentent sa dette — **l'hon. M. FERRIER**.

Plusieurs bills transmis par la Chambre des communes sont lus pour la première fois.

Sur la motion de **l'hon. M. CAMPBELL**, la séance est levée.